

République Française

Département de la Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 31 MARS 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
16	12	12 + 4 pouvoirs

Date de convocation
26 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, Maire.

Présents : **Cathy GREINER, Pascal DURAND, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Sébastien FRESSE, Anne ROZAIRE, Laurent NOISSETTE, Jean-Claude ROMARY, Frédérique SIMONIN, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.**

Absents : .

Représentés : **Dominique ROUSSEAU à Christine MEYER, Marie-Claude CARDOT à Frédérique SIMONIN, Stéphanie HINDELANG à Sébastien FRESSE, Séverine HUSSON à Guillaume ÉTÉVÉ.**

Monsieur Pascal DURAND a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Restauration de l'orgue de Flavigny
N° de délibération : 31_2025

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	4	16	0	0	0

Le Maire donne la parole à Pascal DURAND, adjoint en charge de la culture à propos de l'orgue de la commune.

L'orgue de la commune a été construit en 1844 par le facteur d'orgue LETE de Mirecourt pour rehausser les cérémonies. Après plus de 180 ans d'activité, son état est particulièrement dégradé et fait craindre à chaque concert un rendu incertain avec des touches bloquées et des jeux approximatifs (accord insatisfaisant / inégalités d'harmonie / désordres mécaniques), si bien que l'association des amis de l'orgue a suspendu tout nouveau concert. L'organiste actuel, Michel Paoletti fait du mieux qu'il peut pour maintenir le fonctionnement de cet instrument en semaine et à l'occasion des cérémonies religieuses.

Conformément à la délibération 42-2024 du 8 juillet 2024, une étude a été demandée en relation avec les services de la Direction Régionale des affaires Culturelles.

Après son étude rigoureuse conduite de juillet à octobre, l'expert, M.Roland LOPES a dressé un état des lieux riche d'enseignements.

L'orgue a été construit en 1844 sur commande de la Commune, par Nicolas Antoine Lété, facteur d'orgue à Mirecourt.

1884 : Restauration et modifications par Jean Bléri : orgue est devenu muet suite à la construction de voûtes dans l'église et la pose de nouveaux vitraux.

1934 : opération de relevage (c'est-à-dire un entretien sans dépose intégrale) par les frères Huguin. Certains tuyaux sont recoupés pour modifier le son.

L'orgue est en sommeil

A partir de 1990 : Marc Petitdemange, organiste passionné, s'intéresse à l'instrument et effectue avec deux facteurs amis des travaux informels mais importants pour le rendre jouable.

2003 : Jean-Louis Herringer est sollicité pour quelques travaux.

2010 : Yves Koenig est sollicité pour des petits travaux fonctionnels et le changement du moteur.

L'entreprise Koenig intervient également en 2020 pour un entretien et surtout la chasse aux vers de bois.

Chaque facteur professionnel a laissé dans l'instrument sa « signature » sous la forme d'une marque dans le bois.

L'orgue a été classé au titre des monuments historiques par un arrêté ministériel du 9 mai 1980.

Il constitue un patrimoine particulièrement intéressant. À ce jour, deux orgues de ce type sont visibles, celui de Flavigny-sur-Moselle et un autre à Nantua (Ain).

Si l'on n'intervient pas, l'orgue va continuer à se dégrader, car il présente de nombreux désordres.

Une restauration de l'instrument d'origine nécessite : la restauration de l'ensemble des pièces : buffet mécanique, sommiers, console, soufflerie et traitement insecticide après dépose, la restauration approfondie de la tuyauterie, la récupération du pupitre qui fait partie intégrante du buffet avec reconstruction des étiquettes ou des porcelaines, un travail sur l'accord et l'harmonie des tuyaux.

Je profite de cet exposé pour saluer le travail rigoureux de M. Roland LOPES, expert et le remercier pour son investissement au chevet de notre orgue local.

La dépose totale de l'orgue s'imposerait, et il faudrait compter au minimum 18 mois de travaux. Avec la possibilité d'un prêt d'un petit orgue à placer dans le chœur. Pour choisir une entreprise qui conduirait les travaux, il faudra recourir au savoir-faire d'un maître d'œuvre agréée par le Ministère de la Culture.

Il ne s'agit pas seulement d'entretenir un instrument de musique magistral ; et parce que la commune est dépositaire d'un élément du patrimoine, les élus ont à cœur de transmettre en bon état un instrument exigeant d'une histoire débutée il y a près de 200 ans. Il s'agit de mettre en valeur le savoir-faire des facteurs d'orgue, les qualités des organistes qui se sont succédé au pupitre, l'engagement des responsables de l'association des amis de l'orgue. La commune est fière de pouvoir s'appuyer sur ces ressources qu'elle remercie. Et ainsi de pouvoir faire entendre demain les sonorités étonnantes de cet orgue remarquable.

Mais avant d'engager cette dépense conséquente, les élus souhaitent mesurer l'intérêt du public pour la conservation de ce patrimoine. À cette fin, il est proposé de lancer une souscription auprès de toutes les personnes (particuliers, entreprises et collectivités) pour la restauration de l'orgue de Flavigny-sur-Moselle.

Cette souscription relayée par la Fondation du Patrimoine permettrait une déduction fiscale des donateurs et serait un encouragement auquel la commune apporterait sa participation.

Après avoir entendu ces éléments, les élus décident de lancer une souscription ouverte à tous pour la restauration de l'orgue :

SOLLICITE la Fondation du Patrimoine pour conduire cet appel à dons,

SOLLICITE l'état par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine à soutenir cette restauration,

SOLLICITE la Région GrandEst et toutes les collectivités à participer à la restauration de l'orgue.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents dans ce sens,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Affiché le 1 avril 2025

Marcel TEDESCO,

Maire

